

Fédération de l'Entraide Protestante

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

47, rue de Clichy

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération de l'Entraide Protestante

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

47, rue de Clichy
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la Fédération de l'Entraide Protestante,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération de l'Entraide Protestante relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 décrit dans la note intitulée "Règlement comptable" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	24 960	24 960		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	84 620	57 825	26 795	15 223
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	50 001		50 001	1
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	159 581	82 785	76 796	15 224
STOCKS ET EN-COURS	2 392		2 392	12 432
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	472		472	3 268
Avances et acomptes sur commandes	1 920		1 920	9 164
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 866		1 866	746
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	409 502		409 502	296 660
Charges constatées d'avance	35 589		35 589	16 283
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	450 000		450 000	133 955
Disponibilités	655 485		655 485	1 275 191
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 554 834		1 554 834	1 735 267
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 714 415	82 785	1 631 630	1 750 491

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	183 382	183 382
Fonds propres statutaires	183 382	183 382
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	200 000	200 000
Report à nouveau	604 424	621 761
Excédent ou déficit de l'exercice	16 057	-17 336
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 003 863	987 806
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 003 863	987 806
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 199	71 043
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	38 199	71 043
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 229	19 468
TOTAL PROVISIONS (III)	21 229	19 468
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 507	107 205
Dettes fiscales et sociales	88 585	118 244
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 000	468
Produits constatés d'avance	339 248	446 256
TOTAL DETTES (IV)	568 340	672 174
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 631 630	1 750 491

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	772 268	759 398
Ventes de biens	6 605	5 986
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	41 399	13 012
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	853 886	662 128
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	11 443	17 024
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	665 844	800 778
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 574
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	71 043	70 534
Autres produits	42	35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 422 529	2 335 469
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-6	-67
Variation de stocks	2 796	-3 268
Autres achats et charges externes	449 389	448 060
Aides financières	623 296	594 807
Impôts, taxes, et versements assimilés	77 476	81 329
Salaires	860 473	824 797
Cotisations sociales	351 735	325 710
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 629	8 295
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	38 199	71 043
Autres charges	247	831
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 409 234	2 351 536
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	13 295	-16 067
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 088	6 826
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		366
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	6 088	7 192
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 761	1 552
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	105	246
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 866	1 798
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 222	5 393
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 518	-10 674
Produits exceptionnels (V)		1 232
Charges exceptionnelles (VI)		6 256
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-5 025
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 461	1 638
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 428 617	2 343 892
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 412 561	2 361 229
EXCÉDENT OU DÉFICIT	16 057	-17 336
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	12 791	20 000
Bénévolat	277 128	209 256
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	289 919	229 256
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	12 791	20 000
Personnel bénévole	277 128	209 256
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	289 919	229 256

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 631 630,45 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **16 056,64 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

La Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) rassemble 370 associations et fondations œuvrant dans le champ social, médico-social et sanitaire. Reconnue d'utilité publique depuis 1990, la FEP se fixe comme objectif de lutter contre toutes les atteintes à la dignité humaine, pour une société plus juste et plus solidaire. Au cœur de sa charte, la FEP affirme que « la pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude, l'exclusion et de multiples formes de souffrance ne sont pas des fatalités »

Les membres de la FEP mobilisent des hommes et des femmes pour lutter contre toute forme de précarité et d'exclusion. La FEP s'est donnée pour ambition de mobiliser son réseau autour des problématiques suivantes :

- L'accueil de l'étranger,
- Enfance & jeunesse,
- Entraide,
- Santé,
- Handicap,
- Exclusion,
- Personnes âgées,

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ont été appliqués à compter de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes de la FEDERATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	24 960			24 960
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	68 977	17 201	1 558	84 620
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1	50 000		50 001
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	93 938	67 201	1 558	159 581

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			24 960			24 960
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			53 754	5 639	1 568	57 825
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			78 714	5 639	1 568	82 785

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	1 866	1 866		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	4 530	4 530		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	74 299	74 299		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	330 762	330 762		
Charges constatées d'avance	35 589	35 589		
TOTAL	447 047	447 047		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	35 589	
TOTAL	35 589	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	183 382				183 382
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	200 000				200 000
Report à nouveau	621 761	-17 336			604 424
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 336		16 057		16 057
TOTAL	987 807	-17 336	16 057		1 003 863
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	987 807	-17 336	16 057		1 003 863

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
AMIF		4 215				4 215	
TOTAL		4 215				4 215	
Contributions financières d'autres organismes							
Contributions financières 2024	71 043		71 043				
Porticus Ignite		33 984				33 984	
TOTAL	71 043	33 984	71 043			33 984	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	71 043	38 199	71 043			38 199	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non- utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Provision pour engagement de retraite	19 468	1 761			21 229
TOTAL	19 468	1 761			21 229

La provision pour départ en retraite s'élève au 31/12/2025 à 21 229 €. Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé de 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2%,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2.8 %,

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux élab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	96 507	96 507		
Personnel et comptes rattachés	287	287		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	79 299	79 299		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 461	1 461		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 537	7 537		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	44 000	44 000		
Produits constatés d'avance	339 248	339 248		
TOTAL	568 340	568 340		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-339 248	
TOTAL	-339 248	

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	66 706	787 180				
Subventions d'investissement						
TOTAL	66 706	787 180				

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	41 915	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	7	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2	
État - Charges à payer	1 950	
TOTAL	43 874	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	2 400	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	746	
Etat - Produits à recevoir	74 299	
TOTAL	77 445	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	12 173	
Afférents aux services autres		
TOTAL	12 173	

Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

Les ressources reçues en nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique

Prestation - avocat : 10 000 euros

Prestation - avocat / refonte du site : 2 791 euros

Bénévolat - 11 547 € * 24 euros : 277 128 euros